



Publié sur Pontoise (<https://www.ville-pontoise.fr>)

[Accueil](#) > [Impression pdf](#) > La Cité Judiciaire



[1]

La construction de la cité judiciaire, qui s'inscrit dans le projet de l'État de construction et de rénovation des palais de justice, commence en juillet 2002.

La cité judiciaire a été conçue par l'Architecte Henri Ciriani. Le terrain est composé de deux segments de forme trapézoïdale. Une voie piétonne passe en son milieu.

Ciriani a tiré parti de la forme contraignante du terrain en forme de sablier: il a placé l'entrée publique du palais à son point de rétrécissement, au centre de la parcelle.

L'importance du lieu est affirmée à travers cette entrée, un large escalier donnant naissance à une passerelle fine et transparente.

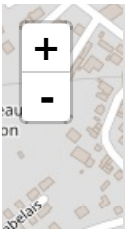
La passerelle assure le rôle d'accueil central et sert d'union entre les deux corps de bâtiments.

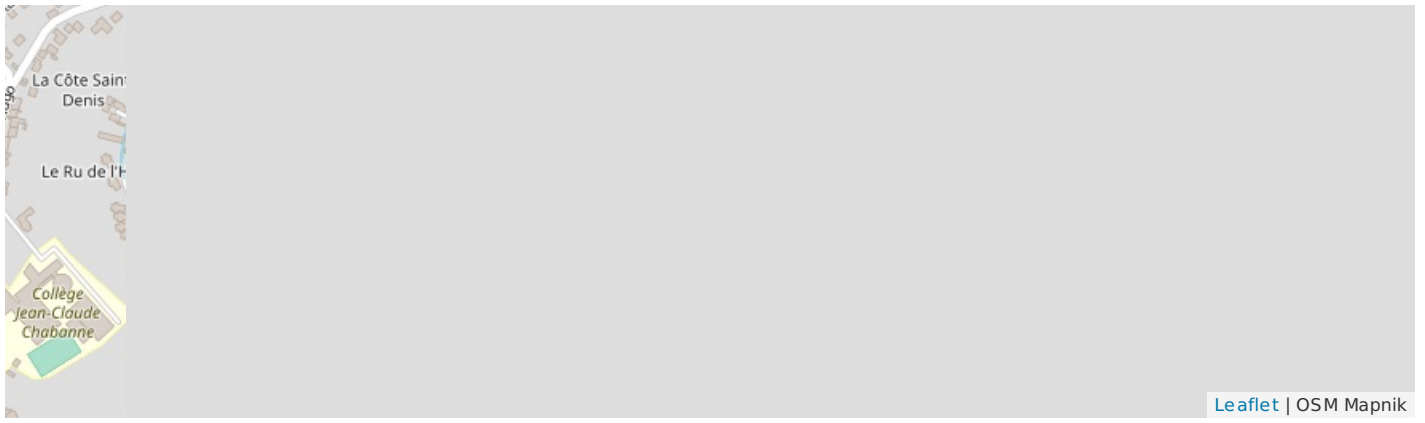
À partir de ce point central sont disposés des halls et la salle des pas perdus. L'architecte a privilégié la transparence dans la salle des pas perdus et dans les salles d'audience ; ces dernières sont ceintes de vitrage, mais placées suffisamment haut pour préserver la confidentialité.

Ces lieux contrastent avec les bureaux et les espaces de juridiction, dans lesquels, par soucis d'intimité, il a préféré l'opacité. Le béton clair et la hauteur de plafond accentuent la solennité des différents lieux.

La cité judiciaire a ouvert ses portes fin 2005 et regroupe le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal de Commerce et le Tribunal d'Instance de Pontoise, le Tribunal pour Enfants, le Conseil des Prud'hommes de Cergy-Pontoise, la Cour d'Assises du Val d'Oise.

Coordonnées
Cité Judiciaire
3 Rue Victor Hugo
95300
Pontoise





Leaflet | OSM Mapnik

Source URL: <https://www.ville-pontoise.fr/equipement/cite-judiciaire>

Liens

[1] https://www.ville-pontoise.fr/sites/pontoise/files/styles/large/public/image/equipement/dsc_1812.jpg?itok=-ldWhx5m

[Haut](#)